

« Le Petit Pierrefittois »

Quand les nouvelles du pays ne peuvent pas attendre
N° 4 – Mars 2020



Le Mot du Maire

« Deux évènements majeurs se sont produits ces derniers jours : le 1^{er} tour des élections municipales et l'obligation de confinement à domicile dû au COVID-19.

Nous sortons en urgence ce Petit Pierrefittois pour vous informer de ce qui est ouvert ou fermé à Pierrefitte, ainsi que quelques éléments pratiques pour vous faciliter la vie.

Il est de la responsabilité de chacun de respecter les consignes nationales pour vous protéger mais aussi pour protéger les autres. Mieux les consignes seront respectées, plus vite nous retrouverons une vie normale.

Suite au 1^{er} tour des élections, il reste 3 sièges à pourvoir. À priori, le second tour aurait lieu le dimanche 21 Juin. D'ici là, c'est le conseil municipal actuel qui continue sa mission.

Je souhaite à tous de rester en bonne santé, avec une pensée particulière à nos commerçants et artisans qui n'auront pas le droit ou la possibilité de travailler.

Que ce confinement dure le moins longtemps possible. »

Jacques LAURE

COVID-19 (infection au coronavirus)

Des attestations de déplacement dérogatoire sont à votre disposition, dans un présentoir, sous le porche de la mairie. N'hésitez pas à venir vous en procurer.

Suite aux annonces gouvernementales concernant le COVID-19, la Mairie a déjà largement signalé sur son site Internet, sur Panneau Pocket et sur sa page Facebook les décisions prises. Ce Petit Pierrefittois complète ces informations pour ceux qui n'ont pas (encore) l'habitude d'utiliser ces outils numériques, mais aussi avec quelques éléments complémentaires sur les procédures médicales et l'ouverture du commerce local.

Le médecin

Si vous ressentez des symptômes faisant penser à une infection au coronavirus (toux, fièvre, maux de tête, difficultés respiratoires...), vous devez **appeler votre médecin traitant** qui vous orientera. Si votre médecin est le Docteur Dinca, elle vous donnera un RdV à un moment où vous ne croiserez pas d'autres malades (c'est sans doute le cas aussi des autres médecins des environs). Si les symptômes sont sévères, elle pourra passer à votre domicile. Dans tous les cas, votre premier réflexe doit être d'appeler votre médecin traitant.

Le cabinet d'infirmiers

Vous pouvez contacter Vivien Salvaterra et Gaëlle Carron au 02 48 58 02 27 ou 06 48 58 61 91.



La Pharmacie

Pour ne pas vous déplacer, vous pouvez déposer votre ordonnance dans la boîte à lettres de la Mairie. Appelez la Mairie pour signaler que vous y avez mis votre ordonnance. Elle sera remise à la pharmacienne de Souesmes et vos médicaments pourront être récupérés soit le soir-même soit au plus tard le lendemain. Appelez la pharmacie de Souesmes pour plus de précisions au 02 54 98 82 64.

Le Secrétariat de Mairie

Il est **fermé au public** depuis le mardi 17 mars 2020, 12h, **jusqu'à nouvel ordre**.
Pour les urgences uniquement, appelez au 02 54 88 63 23 aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30.

L'Agence Postale Communale

Elle est **fermée au public** depuis le mardi 17 mars 2020, 12h, **jusqu'à nouvel ordre**.
La distribution du courrier est assurée. Le lieu pour récupérer les recommandés et paquets éventuels sera indiqué sur l'avis de passage. Mais, à priori, vous devriez être à la maison lors du passage du facteur puisque confiné(e) – sauf obligation professionnelle.
Pour obtenir des liquidités, il faut aller à la Poste principale à Romorantin. Voir également avec la Poste de Lamotte-Beuvron – 02 54 95 34 52 - qui reste ouverte.

Le SMICTOM

Le SMICTOM de Sologne vous informe que, suite aux directives gouvernementales liées à la pandémie du virus COVID-19, **seule la collecte des ordures ménagères est assurée**, la collecte des emballages est supprimée, les déchèteries sont fermées. Toutes ces dispositions seront appliquées jusqu'à nouvel ordre.

Rappel : les poubelles doivent être rentrées dès que possible. Elles ne doivent pas rester sur le domaine public. Merci de l'attention que vous porterez à ce sujet.

Le commerce local

Boulangerie Stern : ouverture aux heures habituelles du mardi au samedi de 6h30 à 13h et de 15h à 19h30, et le dimanche de 6h30 à 13h. Il est possible aussi que la boulangerie puisse ouvrir les lundis, mais à l'heure de l'impression de ce bulletin, nous n'en avons pas confirmation. Renseignements au 02 54 88 61 78.

Épicerie Hurbain : ouverture aux heures habituelles du mardi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 19h30, dimanche de 8h30 à 12h30. Les horaires peuvent être modifiés selon la situation. Livraisons à domicile possibles. Renseignements au 02 54 88 60 56. Petits dépannages de liquidités selon le cas.

Le Pause-Café : ouverture tous les jours (sauf le mercredi) de 7h à 12h30, uniquement pour la presse et le tabac, le bar étant fermé jusqu'à nouvel ordre. Du café à emporter peut toutefois vous être proposé. **Fermé les après-midis pendant la période de confinement**. Renseignements au 02 54 96 56 62.

Séduction coiffure : par mesures gouvernementales, le salon est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les déplacements doivent être réduits au strict minimum

RESTEZ CHEZ VOUS



Restriction ferme des déplacements
pour 15 jours.

À partir du **mardi 17 mars à midi**, sont autorisés,
les déplacements :

- domicile - travail,
- pour faire ses courses,
- pour se soigner,
- des parents qui doivent récupérer leurs enfants,
- pour aider une personne dépendante
- brefs à proximité de son domicile (pour promener son chien, prendre l'air...).



POUR TOUT DÉPLACEMENT

Obligation d'avoir sur soi :



une **attestation** (employeur...)

ou



une **déclaration sur l'honneur** (modèle* à télécharger
en ligne ou rédigée à la main) justifiant le déplacement.

ou



une **carte professionnelle**.

CONTRÔLES

100 000 policiers et gendarmes mobilisés

pour mener des **contrôles**:

- fixes et mobiles,
- sur les axes routiers principaux et secondaires,
- des piétons aussi.



Tout déplacement non justifié sera sanctionné.
Amende de **38€** qui pourra être portée à **135€**.

*modèle téléchargeable dès mardi sur le site du ministère de l'Intérieur.

VISACTU

Directeur de la publication : Jacques LAURE, Maire ; Rédaction : Pirkko TURUNEN

Mise en page : Sabrina Chapart ; Imprimé à la Mairie